

CRÉATION D'UN BUDGET



PRÉAMBULE

La création d'un budget est obligatoire après la création d'une collectivité. Un budget ne peut être associé qu'à une seule collectivité mais plusieurs budgets peuvent être associés à une collectivité.

Le budget permet de raccorder les charges et les produits liés aux biens et de paramétrer les options générales. Ces options pourront toutefois être modifiées dans la fiche du bien.

Le budget se décompose en 4 onglets : budget, nomenclature, options et articles. Le code et le libellé sont des champs obligatoires, les autres champs sont optionnels mais leurs paramétrages facilitent la saisie des biens.

1. ONGLET BUDGET

La gazette ⓘ Outils ⓘ Budget : création ⓘ

+ [Icones]

Les Budget(s)

Code

Libellé

Budget Options Articles

Comptabilité

Nomenclature M14: Comptabili Importer les Articles de la comptabilité choisie

TVA Saisir la TVA

Base d'amortissement

☐ TTC

☒ HT ☒ Sans Prorata ☐ Avec Prorata

Liaison avec la gestion financière

Gestion Financière

Code Collectivité Code Budget

Liaison Trésor Public

Code TEDECO

La nomenclature comptable dépend du budget de la collectivité, elle permet d'importer la base comptable pour générer toutes les écritures associées aux biens.

La base d'amortissement dépend du fonctionnement du budget de la collectivité.

Si vous avez paramétré le taux de TVA (Cf. fiche n°WI5P5), vous pouvez le sélectionner dans la liste déroulante, sinon vous pouvez le créer en cliquant sur « Saisir la TVA ».

Renseignez les informations concernant la gestion financière et le trésor public afin de permettre les liaisons.

A SAVOIR



Vous pouvez réutiliser le taux de TVA saisi lors de la création d'un autre budget.

L'éligibilité FCTVA (Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) est spécifique à certain type de collectivité.



2. ONGLET NOMENCLATURE

Les Budget(s)
 Code 42
 Libellé 42

Budget **Nomenclature** Options Articles

ÉLÉMENTS DE LA NOMENCLATURE				
LIBELLÉ	LONGUEUR	MANDATEMENT	RÉFÉRENCE	SUPPR.
.....				

DÉTAIL DE L'ÉLÉMENT SÉLECTIONNÉ		
OPÉRATION ▲	PROPRIÉTÉ	VALEUR
Entrée exceptionnelle passif cpt 102-103		
Financement actifs AUTRES		
Financement actifs ETAT		
Frais d'études ou Avances		
Immobilisation, Réintégration d'amortissement		
Mise en Affectation Crédit		
Mise en Affectation Débit		

Définition Liaison Indigo

Cet onglet apparaît seulement après avoir sélectionné la nomenclature du budget.

Il se décompose en 3 sous onglets : définition, liaison indigo et éventuellement liaison avec la gestion financière (dépend de la gestion financière).

Il permet de créer les imputations comptables (fiche WI5P2-B).

3. ONGLET OPTIONS

Cet onglet permet de paramétrer un grand nombre d'informations communes aux biens. Il se décompose en plusieurs sous onglets : calcul d'amortissement, mandats, bien, propriétés, codes-barres (en cas de souscription à l'option code à barre) et subventions.

a. Sous-onglet « Calcul d'amortissement »

Les Budget(s)
 Code 42
 Libellé 42

Budget Nomenclature **Options** Articles

Base de Calcul : Dénominateur du Prorata

☒ Jours réels ☐ 360 jours ☐ 365 jours

Gestion des arrondis

☒ Au centime près ☐ A l'unité près

Comment arrondir ?

☐ Standard ☐ Inférieur ☐ Supérieur

Prorata 1er Exercice

☐ Oui ☒ Non

Méthode de compensation

On privilégie : ☐ le montant de l'amortissement ☒ le nombre d'année d'amortissement

Correction

☐ Sur la 1ère ligne ☒ Sur la dernière lig

Gestion d'une date de mise en service prévisionnelle

☒ Oui ☐ Non

☐ Bien en service à la création

☐ Verrouiller le bien à sa mise en service

☐ Mise en service liée aux mandats

Calcul d'amortissement Mandats Bien Propriétés Subventions

Il répertorie toutes les options générales d'amortissement des biens, les choix seront répercutés sur les informations et le tableau d'amortissement du bien lors de sa création.

Ils seront cependant modifiables dans chaque fiche de bien.

b. Sous-onglet « Mandats »

Il permet de choisir le mode de saisie des mandats : gestion manuelle ou automatique.
 (Cf. fiches d'aide à la saisie : WI5F2A à WI5F3B)

Les Budget(s)
 Code 42
 Libellé 42

Budget Nomenclature **Options** Articles

Mode de Saisie des Mandats

☐ Récupération automatique

☒ Saisie manuelle

Calcul d'amortissement **Mandats** Bien Propriétés Subventions



c. Sous-onglet « Bien »

Les Budget(s)
Code 42
Libellé 42

Budget Nomenclature Options Articles

Numerotation

Mode
☐ Manuel ☒ Automatique

Numéro d'inventaire identique au code interne d.
☒ Non ☐ Oui

Année de référence : 2015

Commencer la numérotation à partir de : 0

☒ Afficher ce code dans la numérotation 09

Sélectionnez la valeur par défaut

Type d'acquisition : A Titre Onéreux

Type de coordonnées : Lambert 93

Comptabilité

Seul des biens de faible valeur : 0,00

☒ Recherche automatique active

Calcul d'amortissement Mandats Bien Propriétés Subventions

Il permet de mieux structurer les biens lors de leur création (codification, valeurs par défaut).

d. Sous-onglet « Propriétés »

Afin de faire le lien entre les propriétés créées (Cf. fiche n°W15P9) et les propriétés du logiciel, vous pouvez les associer entre elles.

En cas de changement de propriété dans le bien vous avez le choix entre changer la propriété associée au 01/01 de l'année du changement, ou au 01/01 de l'année suivante, ou lors de la modification.

Les Budget(s)
Code 42
Libellé 42

Budget Nomenclature Options Articles

Propriété indiquant le Service Utilisateur

Propriété indiquant le Domaine

Propriété indiquant le Budget Annexe

Propriété indiquant les Ensembles

Propriété indiquant les Programmes

Propriété indiquant les Sous-Programmes

Propriété indiquant les Natures

Propriété indiquant la liquidation de recette

Propriété indiquant la liquidation de dépense

Changements de propriétés : au 01/01 de l'année du changement

au 01/01 de l'année du changement

au 01/01 de l'année suivant le changement

au choix lors du changement

Calcul d'amortissement Mandats Bien Propriétés Subventions

e. Sous-onglet « Subventions »

Il permet de choisir la méthode de gestion des subventions par défaut, on peut passer d'une méthode à l'autre. (Cf. fiche n° W15F7)

La gestion détaillée permet d'associer à une subvention globale plusieurs biens. Il existe un menu spécifique au financement des biens par gestion détaillée dans les options.

La gestion rapide permet d'associer une subvention directement dans la fiche du bien.

Les Budget(s)
Code 42
Libellé 42

Budget Nomenclature Options Articles

Choisissez la Méthode de Gestion de vos Subventions :

☐ Gestion détaillée des subventions

☒ Gestion rapide (vie de la subvention calquée sur celle du bien)

Calcul d'amortissement Mandats Bien Propriétés Subventions



4. ONGLET ARTICLES

Les articles représentent les comptes comptables associés à la nomenclature du budget. Vous devez aller dans l'onglet « Budget » et cliquer sur « Importer les articles de la comptabilité choisie » afin qu'ils apparaissent dans l'onglet « Articles ».

Il y a deux sous onglets, un pour les articles du bien et un pour les financements (subventions). Ce sont les articles comptables par défaut mais ils sont personnalisables (Cf. fiche n°W15P11 – Personnalisation des articles comptables).

Les Budget(s)
 Code 42
 Libellé 42

Budget Nomenclature Options **Articles**

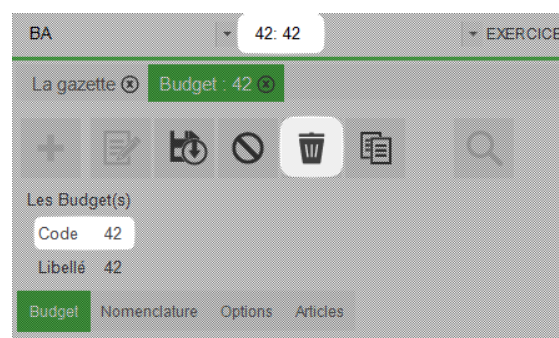
☐ Utiliser la notion de restriction de comptes

CODE	LIBELLÉ	TYPE D'ARTICLE	AMORTISSEMENT ASSOCIÉ	DOTATION ASSOCIÉE	NEUTRALISABLE	PROVISION ASSOCIÉE	TYPE D'IMMOBILISATION
204421	Biens mobiliers, matériel et études	Acquisition	2804421	6811	☐		Immobilisations Incorporelles
204422	Bâtiments et installations	Acquisition	2804422	6811	☐		Immobilisations Incorporelles
204423	Projets d'infrastructures d'intérêt national	Acquisition	2804423	6811	☐		Immobilisations Incorporelles
205	Concessions, Brevet, Licence	Acquisition	2805	6811	☐	2905	Immobilisations Incorporelles
2051	Concessions et droits similaires	Acquisition		6811	☐		Immobilisations Incorporelles
2052	Quotas de gaz à effet de serre	Acquisition		6811	☐		Immobilisations Incorporelles
208	Autres immobilisations incorporelles	Frais d'Etudes	2808	6811	☐		Immobilisations Incorporelles
209	Restitutions sur immobilisations incorporelles	Acquisition		6811	☐		Immobilisations Incorporelles
2095	Consommations de quotas de gaz à effet de serre	Acquisition		6811	☐		Immobilisations Incorporelles
2111	Terrains nus	Acquisition		6811	☐	2911	Immobilisations Corporelles
2112	Terrains de voirie	Acquisition		6811	☐	2911	Immobilisations Corporelles

Articles du Bien Articles des financements

5. SUPPRESSION D'UN BUDGET

La suppression d'un budget est autorisée seulement si on se situe sur le budget que l'on souhaite supprimer et en cas d'absence de bien affecté.



MOTS CLÉS

Budget
 Interface
 Nomenclature
 Article
 Gestion financière
 Paramétrage

